



Déclaration de la FNEC-FP Force Ouvrière Académie de Rennes CTA du 19 janvier 2021

Monsieur le recteur,

Depuis bientôt un an, la pandémie du Covid-19 bouleverse la vie des Français et perturbe gravement le fonctionnement de l'Education Nationale.

Depuis des mois, Force Ouvrière dénonce la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par le Ministre Blanquer qui a systématiquement privilégié les mesures à moindre coût, n'hésitant pas à mettre en danger la santé des personnels et des élèves, à dégrader les conditions de travail des personnels, à sacrifier la scolarité de millions de lycéens lorsqu'il ne s'inquiète pas des réalités de terrain : déficit flagrant de postes de professeurs, d'AED, d'AESH et d'agents territoriaux.

Avec le cynisme qu'on lui connaît, Blanquer utilise maintenant cette pandémie pour déréglementer tout ce qui reste de national dans l'Education : enseignement hybride, liquidation du Baccalauréat par la généralisation du contrôle continu, transfert aux collectivités territoriales de la médecine scolaire, modifications statutaires à venir...

Le ministre entend continuer sa politique aveugle la déléguant facilement à nombre aux personnels de direction qui endossent la responsabilité d'organiser au mieux des directives contradictoires sur le plan sanitaire.

Le sort réservé à nos collègues professeurs d'EPS est, à ce titre, révélateur : voilà qu'on les contraint à faire cours dehors, si les conditions météo le permettent ; autrement dit, en cette saison hivernale, ils ne peuvent quasiment plus enseigner leur discipline... Cela parce que les moyens nécessaires pour dédoubler les classes n'ont pas été investis. Et déjà des chefs d'établissement leur demandent de réaliser des missions de conseil à l'orientation, pour pallier la disparition des CO-PSY. Nos collègues d'EPS n'ont pas plus que d'autres le devoir de compenser les manquements et les moyens. Il n'y a pas de petit profit.

La dégradation des statuts des personnels sera bientôt l'affaire de tous : la mascarade du Grenelle de l'Education, auquel Force Ouvrière a refusé de participer, se révèle bien être une vaste opération d'enfumage des personnels ; mais ceux-ci ne sont pas dupes : ils ont bien compris que la revalorisation des salaires de quelques uns, les primes accordées à certains, se feraient au détriment des statuts et des conditions de travail de tous.

L'évaluation des établissements est un nouvel exemple de la déréglementation en marche. Monsieur le Recteur, FO est résolument opposée à l'évaluation des établissements, qui mène encore un peu plus loin l'autonomie des établissements jusqu'à les faire sortir de l'Education Nationale pour les faire basculer aux collectivités ; Les agents de l'Education nationale sont des personnels fonctionnaires de la République à égalité de droit et de protection ; c'est d'ailleurs ce qui menace aujourd'hui la

médecine scolaire et le médico-social. Ce processus a été engagé par certains il y a plus de 30 ans au motif fallacieux de la prise en compte de pseudo spécificités locales pour permettre aux équipes de "participer" aux choix de l'établissement.

A FO, nous restons les défenseurs des droits des personnels, nous ne demandons pas à "co-gérer" les établissements, ce qui reviendrait au final à se faire les supplétifs des décideurs politiques et donc à renoncer de défendre les droits nationaux des personnels. Déréglementation toujours quand le Ministre Blanquer profite de la crise sanitaire pour liquider le Baccalauréat ; FO condamne fermement et demande le retrait de l'ordonnance du 24 décembre 2020 qui prévoit l'adaptation des épreuves du BAC. Cela ramène la valeur du baccalauréat à celle d'une simple évaluation locale parfaitement inégalitaire. Avec Parcoursup et la sélection à l'entrée de l'université, le Bac Blanquer est un redoutable instrument de tri social. FO réaffirme son attachement aux épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes, seules garanties de la valeur nationale du diplôme et de l'égalité des candidats face à l'examen. Elle demande leur rétablissement dès cette année et l'abandon du contrôle continu comme elle demande l'abandon de Parcoursup. Nous vous alertons, Monsieur le Recteur, sur la situation des lycéens dans l'académie. Nous avons été informés par des enseignants de plusieurs gestes inquiétants de la part d'élèves : plusieurs tentatives de suicide ont eu lieu au lycée Descartes à Rennes, idem au lycée Bertrand d'Argentré à Vitré, et peut-être encore ailleurs ? Devant la souffrance des lycéens, des cellules d'écoute ont été mises en place dans d'autres établissements (lycée Brito à Bain de Bretagne, lycée de Cesson Sévigné). Très vite, ces cellules d'écoute destinées aux jeunes ont été débordées par le nombre des demandeurs. Nous sommes très inquiets de cette situation, qui est une conséquence directe de la réforme du lycée Blanquer : l'évaluation permanente des élèves est anxiogène pour les jeunes, sous pression continue. Elle impacte également la relation professeur-élève, qui devient une relation purement consumériste – des élèves ou des parents prenant rendez-vous avec les enseignants pour obtenir des points supplémentaires à chaque devoir. L'ordonnance du 24 décembre 2020 va aggraver cette situation : les élèves pourront être informés deux semaines seulement avant les épreuves de leurs modalités, contenus, organisations, coefficients. Les lycéens devront donc naviguer à vue sans pouvoir se projeter, ni s'organiser en vue de l'obtention de leur diplôme, qui devient un vulgaire examen sans aucune valeur nationale. C'est pourquoi à Force ouvrière, plus que jamais, nous continuons de demander l'abrogation de cette réforme qui détruit les diplômes, dégrade les enseignements et conduit les élèves à des situations extrêmes. Alors que la gestion de crise sanitaire imposerait des recrutements massifs de personnels sous statut, le Ministre continue de supprimer des postes. La même politique d'économie de moyens est appliquée dans l'ensemble des services publics. Il y a besoin de lits de réanimation en nombre mais le gouvernement en supprime. Il y a besoin de classes et de postes statutaires en nombre, mais le gouvernement les ferme ! Dans le Premier degré, depuis la rentrée 2020, la FNEC FP-FO exige le recrutement massif et immédiat d'enseignants pour pallier le retard pris par un grand nombre d'enfants durant l'année scolaire 2019-2020 du fait du confinement et du retour en mai-juin par demi-groupe classe. Ce recrutement est également indispensable afin de permettre aux personnels d'enseigner dans des conditions sanitaires acceptables pour tous, élèves, enseignants, AESH. Le recrutement de collègues est une évidence qui a été imposée en Italie dès la rentrée 2020 et a abouti au recrutement de 48 000 personnels. C'est pourquoi la dotation nulle en poste pour le premier degré dans

l'académie de Rennes est catastrophique. La FNEC FP-FO n'accepte pas l'absence de réelles mesures, comme si la pandémie ne concernait pas les écoles. Le projet de retirer 23 postes de PE au Finistère et 5 postes aux Côtes-d'Armor constitue une véritable provocation. Il faut au contraire de nombreuses ouvertures dans chacun des départements de l'académie ! Dans le Second degré, notre académie va perdre 80 ETP statutaires. Vous dites, Monsieur le Recteur, qu'ils seront compensés par un apport de 80 ETP sur les heures supplémentaires année et concluez le document préparatoire en affirmant qu'il y « maintien global des moyens d'enseignement ». Mais dans cette opération l'académie de Rennes perd bel et bien 80 postes d'enseignants et ce n'est pas acceptable !

Chez les personnels administratifs, pas de création de postes à la rentrée 2021 mais simplement un jeu de vases communicants qui déshabille une académie au profit d'une autre. Avec un régime indemnitaire, le RIFSEEP, le plus faible de la fonction publique, et un point d'indice qui n'a pas été revalorisé, nos collègues comme les autres fonctionnaires ont perdu 20% de leur pouvoir d'achat, sans oublier la prime COVID qui n'a été versée qu'à une infime partie des personnels alors que le 1er confinement a eu un impact sur tous les personnels. Dans notre académie, le remplacement d'un collègue administratif en arrêt de maladie d'un mois est conditionné par un délais de carence 15 jours . On ne remplace plus les collègues absents ce qui donne du travail supplémentaires aux autres.

La situation des AED est aussi très inquiétante. La mise en oeuvre du protocole sanitaire a considérablement accru leur charge de travail. Plusieurs établissements ont besoin de manière urgente de postes supplémentaires pour fonctionner dans des conditions de travail acceptables pour les personnels. Le recrutement d'AED sur des contrats pérennes devient nécessaire et urgent !

Les AESH connaissent eux aussi une situation particulièrement difficile : des contrats modifiés régulièrement sans que les personnels n'aient voix au chapitre, idem pour les emplois du temps et les nouvelles notifications d'élèves à besoins particuliers. Les AESH débutent l'année avec deux élèves, puis 3, 4, sur un seul ou plusieurs établissements, parfois à 15 km l'un de l'autre, avec obligation de se rendre dans les deux écoles dans la même journée. Les PIALs tournent à plein régime et mutualisent les personnels sans avoir cure des contraintes personnelles des AESH (emplois du temps, conditions de santé, situations psychologiques), ni des besoins véritables des élèves. Les PIALs s'exécutent : ils "rentabilisent" les personnels, au lieu d'en recruter de nouveaux. C'est pourquoi Force ouvrière continue de demander la création d'un véritable statut de fonctionnaire d'État pour les AESH, l'abandon des PIALs, et réclame le recrutement d'AESH en nombre suffisant pour respecter les conditions de travail des personnels.

Dans les Côtes-d'Armor où le Directeur académique indiquait qu'il manquait 60 ETP d'AESH au 11 décembre, la mobilisation s'organise : les Unions départementales CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA-Éducation 22, les associations ALMA 22, APEDYS 22, Autisme 22, FCPE 22 exigent que l'État réponde à ses obligations, et que la direction académique nomme immédiatement tous les accompagnants prescrits par la CDAPH. Elles invitent les parents concernés, les écoles à faire remonter les situations pour les porter à la Préfecture, lors d'un rassemblement le mercredi 20 janvier à 15 heures.

Parce que le gouvernement profite de la crise sanitaire pour liquider le système public d'Education français, parce que les politiques de destructions des services publics sont inacceptables, FO, la FSU, la CGT-éduc'action, SUD éducation et le SNCL, appellent les personnels à la grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.

Et parce que le gouvernement profite de la crise sanitaire pour détruire les acquis sociaux et restreindre toujours plus les libertés individuelles, FO s'engage contre toutes les lois liberticides : loi de sécurité globale, loi sur les séparatismes, décrets sur la « prévention des atteintes à la sécurité publique : ce sont les libertés syndicales et l'existence même des organisations syndicales qui sont menacées. Ces mesures font système avec la loi de transformation de la fonction publique qui vise à marginaliser les syndicats. Elles font système avec la volonté de faire taire toute contestation et toute revendication.

Force Ouvrière ne se taira pas, continuera de revendiquer et de se battre pour faire aboutir les revendications !